



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 7 décembre 2021

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
N° CFVU 2021- 28- FCV -01

relative au régime des études et contrôle des connaissances du
Diplôme d'Université Arbitrage
Parcours Formation Continue
année universitaire 2021/2022

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2 et L. 712-6-1,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de la Faculté de Droit en date du 19 octobre 2021.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Diplôme d'Université Arbitrage sont modifiées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} Objectifs de la formation

Le Diplôme a pour objectif de proposer à des professionnels une formation consacrée au droit de l'arbitrage tant interne qu'international. Cette formation permet d'acquérir les compétences techniques indispensables à la pratique arbitrale, de la préparation de la convention d'arbitrage jusqu'à la l'exécution de la sentence et aux éventuelles voies de recours.

ARTICLE 2. Conditions générales d'accès.

L'accès au Diplôme d'Université « Arbitrage » est ouvert :

- aux professionnels titulaires d'un diplôme de domaine droit de niveau minimal Bac +4 ;
- aux autres personnes ayant bénéficié d'une procédure de validation des acquis, après accord de la commission pédagogique.

Dans tous les cas, la sélection se fait sur la base d'un dossier de candidature, assorti d'un éventuel entretien avec la commission pédagogique.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 3. Organisation de la formation

Le Diplôme d'Université « Arbitrage » est organisé en trois Unités d'Enseignements (UE). Les enseignements et les modalités de contrôle des connaissances sont explicités en annexe du présent document.

L'effectif maximal de la promotion est fixé à 15 participants.

ARTICLE 4. Dispenses d'enseignements

Les diplômés du Master 2 mention Droit privé, parcours Contentieux et Arbitrage, sous condition que ce master ait été obtenu à partir de l'année universitaire 2016-2017, sont dispensés des enseignements suivants :

- UE 1 : Module 2 : Stratégies procédurales
- UE 3 : tous les enseignements à l'exception du Moot Court

Titre III – MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 5. Organisation des examens

Le Diplôme d'Université « Arbitrage » comporte une seule session d'examen.

ARTICLE 6. Modalités d'organisation de la session unique d'examen

Les UE et les modules qui constituent le diplôme se valident de la manière suivante :

UE1 :

- Un contrôle continu dans le module 1 prenant la forme d'un QCM en ligne, coefficient 1.
- Un contrôle continu dans le module 2 prenant la forme d'un QCM en ligne, coefficient 1.
- Un cas pratique transverse prenant la forme d'un écrit de 2h, coefficient 2

UE 2 :

- Un contrôle continu sur l'ensemble de l'UE prenant la forme d'un QCM en ligne coefficient 1.
- Un cas pratique transverse prenant la forme d'un écrit de 2h, coefficient 2

UE 3 :

- Un contrôle continu sur l'ensemble de l'UE prenant la forme d'un QCM en ligne coefficient 1.
- Un cas pratique transverse prenant la forme d'un écrit de 2h, coefficient 2
- Un Moot court réalisé en contrôle continu, coefficient 5.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

TITRE IV – VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 7. Condition de validation du diplôme

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit obtenir une note moyenne de 10/20 à l'ensemble du diplôme, soit 150/300 points.

ARTICLE 8. Redoublement

Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par les responsables de la formation après avis du comité pédagogique. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.

ARTICLE 9. Délivrance du diplôme

L'obtention du diplôme donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Fait à Toulouse, le 7 décembre 2021

Hugues KENFACK

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'HK', written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a small red logo in the center depicting a building.

Le président de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire

PJ : Annexe



Diplôme d'Université

Arbitrage

Cycle de formation continue

REGIME DES ETUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2021-2022

Unités	Enseignement	statut	CM présentiel	CM Distanciel	Modalités d'évaluation	Coeffi- cient	Points
UE 1	Maîtriser la procédure	obligatoire			Contrôle continu : Un QCM chronométré portant sur le module 1	1	20
	<i>module 1 : Préparer la procédure</i>						
	Introduction à l'arbitrage			3,5			
	Panorama des chambres existantes			3,5	Contrôle continu : Un QCM chronométré portant sur le module 2	1	20
	La convention d'arbitrage et l'arbitrabilité des litiges		3,5	3,5			
	<i>module 2: Accompagner les parties</i>				Epreuve transverse à l'UE : un cas pratique sur table d'une durée de 2h	2	40
	Stratégies procédurales		14				
	Les actes et étude d'un règlement arbitral			3,5			
	Financement du procès			7			
UE 2	Diriger l'instance arbitrale : l'arbitre	obligatoire			Contrôle continu : Un QCM chronométré portant sur l'UE	1	20
	Préparation de l'audience		3,5				
	Déontologie, éthique et désignation de l'arbitre		7				
	Pouvoirs et missions de l'arbitre		3,5		Epreuve transverse à l'UE : un cas pratique sur table d'une durée de 2h	2	40
	Assurance de l'arbitre			3,5			
	Arbitrage international			3,5			
UE 3	Construire la sentence	obligatoire			Contrôle continu : Un QCM chronométré portant sur l'UE	1	20
	La prise de décision		3,5				
	Expertise et arbitrage		3,5		Epreuve transverse à l'UE : un cas pratique sur table d'une durée de 2h	2	40
	L'exécution			3,5			
	La contestation		3,5	3,5	Contrôle continu : Moot Court	5	100
	Moot Court (simulation+examen)		21				
	Séminaire : analyse d'un cas de synthèse		7				
TOTAL			70	35			300
TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLÔME HORS EXAMENS			105				
TOTAL VOLUME HORAIRE DIPLÔME AVEC EXAMENS			111				